Toulenne Informations

facebook.com/mairie.toulenne/ www.mairie-toulenne.fr

N° 253 - Juin 2025

Edito

Le syndicat d'assainissement de Fargues, Langon, Toulenne, Preignac, fête ses 50 ans.

Extraits de l'intervention prononcée par Bernard Lamarque, Président du SIA FLT à l'occasion de la célébration du 50ème anniversaire du syndicat.

Le syndicat d'assainissement a été créé en 1975 à l'initiative de Claude GAUBERT, Maire de Toulenne. Depuis cette date, le syndicat est géré en régie directe. Ce mode de gestion avantage les usagers plutôt que de rémunérer des actionnaires.

La gestion publique de l'assainissement repose sur l'adéquation de deux piliers : la qualité des services rendus à l'usager et la maîtrise des coûts. La gestion publique est la meilleure garantie d'une vision de moyen et long terme du service d'assainissement. Elle conserve la maîtrise permanente des choix, que ce soit pour l'organisation des services, la préservation de l'environnement ou bien l'avenir du patrimoine. Elle garantit le juste prix du service à l'usager.

En 2024, le Conseil syndical s'est prononcé favorablement à la demande d'adhésion de la commune de Preignac au SIA, après avoir pris connaissance du diagnostic de ses installations et de l'état des finances de sa régie d'assainissement. L'adhésion de Preignac est l'aboutissement d'une démarche engagée depuis plusieurs mois. Cette adhésion constitue un évènement historique majeur dans l'histoire du syndicat, qui était composé de 3 communes depuis 1975.

Le bilan de 50 ans de fonctionnement du syndicat confirme que le service public d'assainissement est non seulement viable, mais qu'il a un avenir pour l'intérêt général de nos populations.

L'existence d'un service public d'assainissement sur notre territoire est une richesse patrimoniale que nous devons préserver. Elle est le fruit d'une volonté politique forte exercée depuis 50 ans, par les Présidents et leurs conseils syndicaux et de leur engagement sans cesse renouvelé d'assurer une gestion au plus près des intérêts collectifs des habitants.

Depuis 1975, les Présidents qui se sont succédé ont chacun écrit une page de l'histoire du syndicat. C'était :

Claude Gaubert, de 1975 à 1995 ;
Pierre Augey, de 1995 à 2014 ;
Laurent Dutilh, de 2014 à 2017;
Bernard Lamarque, élu depuis 2017

Ce 50ème anniversaire est l'occasion de réaffirmer notre engagement pour la gestion publique de l'eau et de l'assainissement dont l'objectif est de fonctionner à l'équilibre. Au fil des années, nous avons vu les conséquences désastreuses d'une gestion privée qui privilégie le profit au détriment de l'investissement et de l'intérêt général.

Au nom de tous les Présidents, vice-présidents et délégués qui se sont succédé depuis 50 ans, au nom de tous les Maires qui ont réaffirmé en permanence leur soutien à la gestion publique, au nom des agents du SIA attachés à la performance des services et à l'évolution de l'image du service public, en votre nom à tous, je souhaite une longue vie au syndicat d'assainissement et à sa gestion publique.

Vive le syndicat d'assainissement de Fargues, Langon, Toulenne Preignac,
Vive le service Public de l'eau et de l'assainissement.

Le syndicat de l'eau de Barsac, Preignac Toulenne crée un nouveau forage d'eau potable.

Celui-ci sera situé à Toulenne.

Le SIAEP de Barsac-Preignac-Toulenne assure l'alimentation en eau potable des habitants des trois communes.

Cette eau provient actuellement d'un forage unique situé à Barsac, puisant l'eau dans la nappe Eocène à 200 m de profondeur. L'eau est pompée puis montée dans la cuve du château d'eau de Barsac. Elle est ensuite distribuée par un réseau de canalisations, via deux surpresseurs à la Bouline pour alimenter le haut Preignac et Rougemont pour alimenter Toulenne. Ce forage avait été réalisé dans le début des années 70. Aujourd'hui, son vieillissement et l'évolution démographique nécessitent d'en réaliser un supplémentaire pour sécuriser la ressource.

Le SIAEP de Preignac, Barsac, Toulenne, a donc décidé de créer un nouveau forage. Il sera situé rue des Pins Francs à Toulenne, en bordure de la voie ferrée. Ce forage sera raccordé à une canalisation existante rue des Pins Francs et alimentera directement le château d'eau de Toulenne. Celui-ci étant plus haut que celui de Barsac, l'eau pourra être distribuée aux habitants des trois communes en gravitaire sans le surpresseur de Rougemont. Le choix de l'emplacement du forage à Toulenne va dans le sens d'économies d'énergie non négligeables. C'est en fait un retour aux origines puisque lorsque les deux châteaux d'eau ont été construits en 1947, c'est celui de Toulenne qui alimentait les trois communes.

L'eau sera puisée dans la nappe Eocène à environ 200 m de profondeur. Elle sera de même qualité que celle du forage de Barsac. Le coût des travaux financés par le syndicat de l'eau, s'élèvent à environ 1 M €. Ils ont commencé rue des Pins Francs par la réalisation d'une plateforme destinée à recevoir la foreuse. Ainsi, le syndicat possédera deux forages au lieu d'un aujourd'hui, ce qui permettra de faire face à l'évolution démographique et à sécuriser la ressource.

Bernard Lamarque
Président du syndicat de l'eau de Barsac, Preignac, Toulenne
et du syndicat d'assainissement de Fargues, Langon, Toulenne, Preignac.

Location Logement Communal

À louer le 1er août 2025, route de la Garonne, immeuble Solar, logement communal T2 (1 chambre). Surface habitable : 42 m², cellier 8 m². 1 place de parking.

- loyer 255,54 €
- charges 25 € (cellier + électricité des communs)

Le dossier est à retirer au secrétariat de la Mairie et à déposer jusqu'au 30 juin.

Inscriptions scolaires

Inscriptions Rentrée Scolaire 2025 - 2026

Vous devez rapidement procéder à l'inscription scolaire pour la rentrée de septembre 2025. Les inscriptions à l'école concernent les enfants nés au plus tard le 31 décembre 2022.

L'inscription s'effectue exclusivement auprès de la Mairie.

Les pièces à fournir obligatoirement sont le livret de famille, un justificatif de domicile, une attestation de la CAF faisant état du quotient familial (à défaut le dernier avis d'imposition), et le carnet de santé de l'enfant. Une attestation d'inscription sera alors délivrée et transmise à la Directrice de l'école.

Si votre enfant est déjà scolarisé à l'école Georges Brassens, inutile de la renouveler, le transfert de classe se fera automatiquement.

Pour les enfants déjà scolarisés dans une autre école, la procédure et les pièces à fournir sont les mêmes. Un certificat de radiation de l'ancienne école devra également être produit.

Afin d'organiser au mieux cette rentrée, il est souhaitable que les inscriptions soient faites le plus tôt possible.

Jardins communaux

4 parcelles des jardins communaux (bois de Jean Blanc) sont disponibles à la location. 50 € / an. **Pour tout renseignement, s'adresser à la Mairie 05 56 63 48 39.**

Le Parcours de citoyenneté : Le recensement obligatoire 2ème période 2025

Tous les jeunes Français, garçons et filles, nés en **AVRIL-MAI-JUIN 2009** doivent se faire recenser à compter du **1er jour anniversaire de leurs 16 ans** à la mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera alors remise. Se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Permanences

Urbanisme : Le mercredi après-midi sur rendez-vous - Mairie

CCAS : Le lundi de 14h à 17h sur rendez-vous - Mairie

ADIL33 : Information sur le logement. 05 57 10 59 43 afin de convenir d'un rendez-vous avec un conseiller en télétravail, soit en envoyant un courrier électronique sur la messagerie : **contact@adil33.com**. Informations sur **www.adil33.org**. **FIN DES PERMANENCES À TOULENNE. Vous pouvez prendre rendez-vous à Bazas, Cadillac ou Podensac**.

CAUE : Conseil en architecture et environnement «Construire, agrandir, restaurer, aménager». Sur rendez-vous, au 05 40 34 50 01 - 26 rue Maubec à Langon, Service des ADS de la CdC Sud Gironde.

Ma commune, Ma Santé : Uniquement sur rendez-vous au 05 64 10 00 48 avec M. Franck JORIGNE.

État Civil

Vous désirez faire paraître dans votre bulletin municipal un avis de naissance, de mariage ou de décès. Veuillez contacter la mairie au 05 56 63 48 39 ou envoyer un courriel à accueil@mairie-toulenne.fr

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h.

Jeudi : Fermé au public. - Samedi : Fermé.

Si vous avez besoin de joindre pendant le week-end un élu suite à un problème sur la commune, veuillez contacter le numéro suivant : 05 56 63 48 39. Votre appel sera transféré directement sur le portable de l'élu de permanence. Nous vous remercions d'utiliser celui-ci à bon escient. En cas d'indisponibilité momentanée de ce dernier, vous êtes invité(e) à laisser votre numéro de téléphone pour être rappelé(e). Merci de votre compréhension.

Vos Services

Sous-Préfecture : Du Lundi au Vendredi : de 9h à 12h30.
Uniquement sur rendez-vous : Lundi, Mercredi et Jeudi : 14h à 16h.

Sictom : Horaires du centre de recyclage de Langon : Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-17h et le samedi : 9h-17h.

Du 15 juin au 15 septembre : du lundi au vendredi : 8h à 15h. Le samedi : 8h à 17h.

Ramassage des Ordures Ménagères : Mardi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.

Ramassage des Déchets Verts : Mardi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.

Ramassage des emballages, papiers : Vendredi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.

La Poste : Lundi au vendredi : de 14h à 16h30 Samedi : Fermé.

Bulletin d'information de TOULENNE.
Directeur de la Publication : Christian DAIRE, Maire. Mise en page,
Imprimerie : Sauternes Impression.
Photos : Mairie.
Site : www.mairie-toulenne.fr

Forum Solidarités

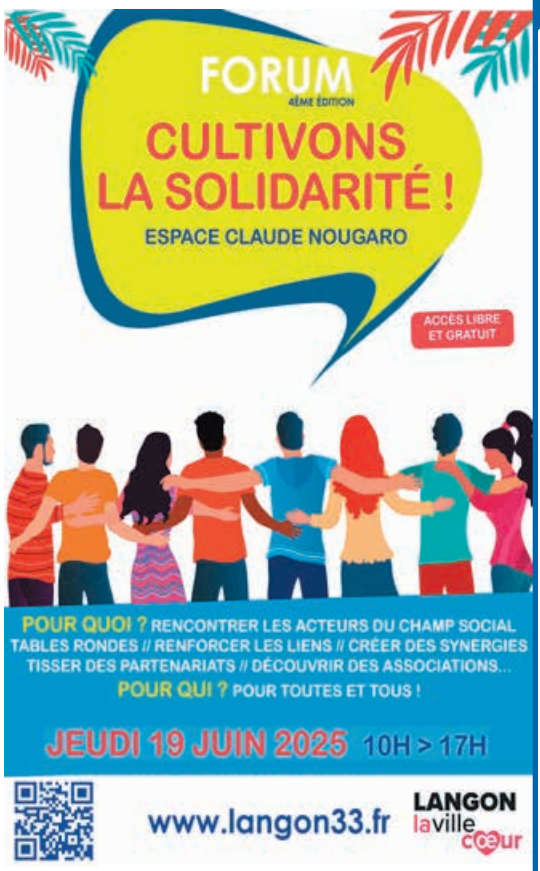

Restos du Coeur

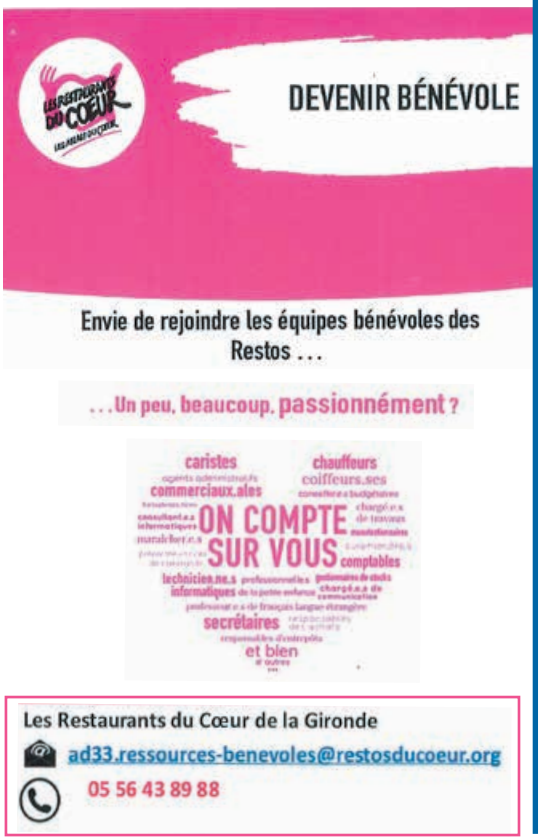

Espaces Verts

VÉGÉTATION INVASIVE

Nous attirons votre attention sur la problématique des haies (vertes ou fleuries) et des arbres limitrophes de la voirie communale. Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre diligence.

– Sur la Commune, le règlement de voirie précise ce point : l'obligation de limiter les haies en limite de propriété, sur toute leur hauteur. Suite au constat de dépassement sur le domaine public, une lettre sera adressée au résident par la mairie afin que celui-ci se mette en conformité avec le règlement.

– L'article 673, créé par Loi 1804-01-31 promulguée le 10 février 1804 du Code civil, précise l'usage de haie entre voisins : «Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper». En effet, le résident, propriétaire ou locataire, doit maintenir la végétation de la haie en limite de propriété.

ENTRETIEN

– La commune de Toulenne est soumise à l'obligation de ne plus utiliser de produits phytosanitaires, excepté les produits bio-contrôle. En accord avec notre engagement pour le développement durable, nous procédons à un désherbage manuel, mécanique et un traitement foliaire sur les jeunes pousses. **Mais tout ceci demande du temps et l'herbe pousse partout en même temps ! Le passage des tondeuses doit être possible au ras des propriétés.**

D'autre part, les feuilles et fruits qui tombent sur les trottoirs les endommagent à terme.

– Les particuliers se doivent d'entretenir leur parcelle afin de limiter les risques d'incendie.

GEM

Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) de Langon et Cadillac

Il y a 20 ans, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a vu le jour.

Cette loi a notamment permis la création des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM).

Les GEM sont des associations financées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui ont pour mission d'accueillir des personnes en situation de handicap physique, psychique et/ou d'isolement.

La fonction première est de rompre l'isolement et de favoriser un lien social, le partage et l'entraide constituent les principes fondamentaux.

À l'occasion des 20 ans de cette loi, les GEM de Langon et de Cadillac vous invitent à une journée festive **le dimanche 29 juin 2025 au jardin public de Cadillac** (à côté de la piscine municipale) entre 12h et 17h, des foodtrucks et à 14h00 un concert du groupe "EMMENEZ-MOI" vous feront passer une journée autour du partage et de la convivialité !

Ouvert à tous et entrée gratuite.

Résumé du Conseil Mu

Décisions à prendre

1) Validation du Rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLELT)

M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le rapport de la CLECT du 27 mars 2025 portant sur l'évaluation financière de la prise en charge par la CdC, par substitution aux communes :

- de la participation au Syndicat Sud-Gironde Mobilités (135 élèves transportés / 22.589,28 €) ,

- de la participation complémentaire au SDIS (2.862 habitants / 1.889,86 €),

- des charges liées à la compétence ZA (ZA La Châtaigneraie à Langon)

- de la restitution des moyens financiers liés à la compétence protection des inondations (1.400 € restitués pour l'entretien de la digue).

Le conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité des membres présents.

2) Modification des statuts de la Communauté de Communes du Sud-Gironde

M. le Maire expose qu'une modification des statuts de la CdC du Sud Gironde est proposée pour les points suivants :

- Ajout dans les compétences facultatives de la CdC des tronçons de voirie correspondant à la desserte de Zones d'activités du Chemin de Marot à Villandraut et de la Route de Calay à Fargues

- Retrait de la compétence «Maison de santé pluridisciplinaire de Villandraut», la propriété du bâtiment ayant été cédée aux professionnels de santé en janvier 2025 en application du contrat.

- Retrait de la mention «adhésion au Parc naturel régional des landes de Gascogne», la préfecture ayant émis la remarque que cette mention n'a pas vocation à figurer dans les statuts de la CdC (adhésion liée aux compétences Aménagement de l'espace et Protection et mise en valeur de l'environnement de la CdC).

- Modification de l'intitulé des compétences en conformité avec le CGCT : "supplémentaires" au lieu "d'optionnelles" et "facultatives" au lieu de "supplémentaires" ;

- Amélioration de la rédaction de la compétence GEMAPI.

Chaque commune de la CdC doit se prononcer sur ces modifications.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces modifications.

3) Attribution du marché pour les missions de contrôle technique et de de Sécurité protection des Salariés lors des travaux de la phase 1 de l'extension / restructuration de l'école

Pour le bon déroulement des travaux de la phase 1 de l'extension et restructuration de l'école, M. le Maire rappelle l'obligation de souscrire une prestation de Contrôle Technique de Construction, ainsi qu'une prestation de coordination de Sécurité et de Protection de la Santé de l'ensemble des intervenants sur le chantier.

Suite aux appels d'offres, M. le Maire propose de retenir :

- pour le contrôle technique construction, l'offre économiquement la plus avantageuse, soit celle proposée par l'entreprise ALPES CONTROLES (Bruges) (5.820 € TTC)

- pour la sécurité et protection de la santé, l'offre économiquement la plus avantageuse, soit celle proposée par l'entreprise APAVE (Artigues près Bordeaux) (4.080 € TTC).

Le Conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité.

4) Engagement des démarches préalables au nouveau numérotage de la «Route de la Garonne»

De manière générale, la dénomination des voies et leur numérotation sur notre commune est très satisfaisante.

Sur les 1.559 foyers et entreprises attribués sur les 68 voies desservies, seulement 69 anomalies ont été constatées (pour voies partiellement numérotées ou avec séquence manquante, pour regroupement de voies, pour voies avec beaucoup de numéros en extension).

Outre quelques points très sectorisés (ex : Place de l'horloge, Hameau de Vincennes...), deux zones sont principalement concernées par ces difficultés : la Route de la Garonne et une partie de la Rue de Jean Cabos.

Un travail est donc à engager afin d'assurer une meilleure desserte sur ces secteurs.

Ce travail sera mené en parallèle de la validation de la Base Adresse Locale. En effet, le décret d'application 2023-767 du 11 août 2023 rend obligatoire la validation par les communes des adresses dans la base adresse nationale. Ces adresses certifiées deviennent la référence pour tous les gestionnaires de bases de données d'adresses : La Poste, les guides GPS, les services fiscaux, les gestionnaires de réseau, etc.

Ce sera également un avantage pour les habitants et pour les services publics, en limitant les erreurs de lieu de livraison et en favorisant une plus grande rapidité de localisation pour les secours, etc.

Une information particulière sera faite aux administrés concernés.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le principe de procéder au numérotage des voies de la commune le nécessitant.

5) Validation de la Charte Ville ambassadrice du don d'organes

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que la ville de TOULENNE souhaite devenir Ville Ambassadrice du Don d'Organes.

Le nombre de patients en attente d'une greffe, qui augmente chaque année, était de 27 000 en 2024 alors que le nombre de greffes réalisées par an est de l'ordre de 6 000. Plus de 1 000 décès sont à déplorer chaque année par manque de greffons.

Le frein majeur étant le taux de refus qui est estimé à environ 33 %. Même si la loi française précise que nous sommes tous donneurs, à moins d'avoir exprimé son refus de son vivant, il est très difficile dans un moment aussi douloureux et au regard de la sidération de l'instant, de répondre avec bienveillance sur l'éventuelle opposition du défunt.

Suite à la sollicitation du collectif Greffe+, la commune de TOULENNE se propose de devenir «Ville Ambassadrice du don d'Organes» en approuvant la charte, afin d'inciter à réfléchir sur le sujet mais également d'afficher sa solidarité et agir pour la santé.

Cette adhésion prévoit notamment l'installation d'un panneau à l'entrée de ville comprenant un ruban vert et la mention «ville partenaire du don d'organes». En complément de cette action, pour intensifier ce soutien et accroître l'efficacité de la mobilisation, il est possible :

- d'organiser une manifestation annuelle chaque journée du 22 juin (journée nationale du don d'organes et de reconnaissance aux donneurs), en y conviant les médias locaux, afin de contribuer à faire du 22 juin la journée où tout le monde se parle du don d'organes, pour rappeler à ses proches s'il est donneur ou pas ;

- Favoriser les interventions des associations et des coordinations hospitalières de prélèvement dans les écoles, collèges, lycées et les entreprises de votre commune, afin de délivrer un message pédagogique et mobilisateur au grand public ;

- Planter un "arbre de vie", lieu de recueil en remerciements aux donneurs et leurs proches, pour afficher votre engagement tout au long de l'année ;

- Diffuser, via les bulletins et médias municipaux ou dans la presse locale des informations sur l'importance de parler du don d'organes à ses proches ;

- Diffuser l'application don d'organes pour téléphones portables ;

- Soutenir la mobilisation des associations de patients qui œuvrent en faveur du don et de la greffe.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Informations complémentaires sur :
https://greffesplus.fr

nicipal du 16 mai 2025

6) Renouvellement de la mission de bilan professionnel proposée par le CDG3

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose aux collectivités du département de la Gironde et à leurs établissements publics une mission de bilan professionnel visant à accompagner leurs agents en recherche d'une transition professionnelle.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le renouvellement à l'adhésion à ce service du CDG33.

7) Subvention exceptionnelle à l'ADAV pour le projet «Transform'Art»

M. le Maire rappelle qu'à la suite de dégradations sur 2 transformateurs appartenant à Enedis sur la commune de Toulenne, le choix a été fait par les élus de réaliser un «projet graph» sur ces structures, afin de les embellir et de proposer des œuvres d'art à ciel ouvert.

De ce fait, il est apparu évident pour les élus de travailler en collaboration avec des acteurs jeunesse du territoire, afin de mettre ce projet au profit des jeunes habitants de Toulenne. C'est tout naturellement que contact a été pris avec le centre social ADAV33, situé à Toulenne, et la Mission Locale Sud Gironde. L'idée de départ était de permettre une mixité sociale en mobilisant des jeunes issus de la communauté des gens du voyage habitant Toulenne et accompagnés par l'ADAV, et des jeunes issus de la Mission Locale Sud Gironde dans le cadre du Contrat Engagement Jeune.

En effet, à travers des propositions d'actions en direction des jeunes du territoire accompagnés par le centre social ADAV 33 et la Mission Locale Sud Gironde, ces structures ont à plusieurs reprises proposé des thématiques autour de la découverte culturelle et artistique.

Ainsi, afin de soutenir ce projet et en assurer son financement, M. le Maire propose aux élus d'accepter le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 400,00 € au Centre social ADAV 33 de Toulenne (nota : qui sera déduit des prévisions budgétaires allouées en 2025 à la Commission Culture).

Le Conseil municipal vote la subvention à l'unanimité.

Informations

1) DIA (Déclarations d'intention d'aliéner)

Le conseil municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées. Cet avis sera transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour validation.

2) Présentation des résultats du tirage au sort des électeurs pour le Jury d'Assises 2026

M. le Maire donne connaissance du résultat du dernier tirage au sort des 6 jurés portés sur la liste préparatoire du Jury d'Assises de la Gironde pour l'année 2026, réalisé en public le 29 avril dernier.

3) Retour de Mme SÉSÉ-DUVILLE sur le webinaire de formation proposé par l'AMG «Comment intégrer l'urgence écologique dans vos pratiques quotidiennes d'élu ?»

Budget vert, biodéchets, rénovation thermique, végétalisation des cours d'école, sensibilisation des associations, etc. Comment intégrer l'urgence écologique dans vos pratiques quotidiennes d'élu ?

- Appréhender les grands enseignements du rapport du Giec (6ème, dont la synthèse a été publiée en mars 2023) et les obligations légales nationales. Celles-ci conditionnent les financements.

- Conscientiser ce qui pourrait arriver de pire et de meilleur sur sa commune autour des ressources en eau, en énergie, en alimentation et en matériaux

- Analyser l'efficience de l'action municipale en matière de transition écologique autour de quatre axes simples : se nourrir, se déplacer, se chauffer, acheter (ce qui a été fait et ce qui reste à faire). Par exemple, la commune de Toulenne a fait le choix de remplacer ses moyens de chauffage, de remplacer les luminaires publics dans une optique d'économie de ressources et financières.

- Établir des plans d'actions rapides adaptés autour d'actions innovantes

- Connaître pour les appliquer les outils de la participation citoyenne en matière de transition écologique

Ces actions répondent aussi à une attente forte des citoyens. Mais concrètement, comment faire ? Le ministère de la transition écologique a mis en ligne une «boîte à outils» pour les élus qui regroupe les diverses thématiques avec les différentes déclinaisons.

Questions diverses

M. le MAIRE informe du souhait exprimé par M. LAMARQUE d'arrêter dès cette année l'animation de la Commission Finances, M. BERRON accepte de prendre cette délégation. Au nom du conseil, il adresse tous ses remerciements à M. LAMARQUE pour son engagement.

- Il relaye l'invitation à l'inauguration de la nouvelle laverie jeudi 5 juin à 17h30 au 13 Place de l'horloge ainsi que l'invitation à la Cavale des Rapetou dimanche 18 mai.

- Le violent orage de grêle du 10 mai n'est pas éligible à la reconnaissance de Catastrophe Naturelle, car cette cause est déjà prise en compte par les assurances (à l'inverse des coulées de boue par exemple).

- Il propose aux élus une formation sur le bilan de l'action municipale le 5 juillet.

Jean-René BOUCAU a été sollicité par les auditeurs du fonctionnement de l'école.

Jacques FAVIER informe que les riverains de Don Bosco se plaignent de la végétation envahissante. Il a été sollicité par plusieurs demandes d'urbanisme qui relèvent de la CdC.

Jean-François BALADE déplore que lors du vide-grenier du 1er mai il n'y avait pas de tri sélectif. Était-ce un oubli ?

Nadège DESCLAUX rappelle que la Fête de la Musique se déroulera sur 2 scènes (place de l'horloge et ADAV). Le Marché des Producteurs, place de l'Horloge accompagnera cette manifestation.

Jean-Luc BERRON s'inquiète de la prolifération des taupes sur le terrain d'honneur.

Bernard LAMARQUE informe du commencement des travaux de la plateforme le 22 mai et du nouveau forage le 16 juin, rue des Pins Francs à Toulenne,

Marie-Claude BOUCAU transmet les remerciements du Cercle de Généalogie pour la mise à disposition de la salle du Conseil.

Prochains conseils :

Vendredi 13 juin
Vendredi 11 juillet
à 18 h 30

Retrouvez les comptes-rendus des conseils municipaux dans leur intégralité sur www.mairie-toulenne.fr

ATPH

Mardi 24 Juin, le retour de l'été vaut bien une FÊTE !

À partir de 19h30, en bordure de Garonne, à l'arboretum, dans ce coin pittoresque de notre village, en attendant l'embrasement du FEU de la St JEAN à la tombée de la nuit, A.T.P.H. et le Centre Social vous convient à une soirée de fête renouant ainsi avec une tradition populaire pratiquée autrefois dans beaucoup de villages pour marquer le début de l'été.

L'animation musicale sera assurée par le chanteur guitariste ARTHUR, l'animation culinaire par la «Rôtisserie des Amis» qui proposera un plat principal à 8 €.

Plaisir donc de se retrouver, de manger ensemble sur l'aire de pique nique, de converser, de chanter, de danser en attendant l'embrasement du grand feu de joie et son aspect magique !

- Possibilité de réserver une ou des tables (préférable pour l'organisation)

Tél : 05 56 76 26 30/ 07 88 73 45 97

Concert

Dimanche 29 juin 2025

La Chorale d'AIRE sur ADOUR en concert à TOULENNE

Précédé d'une réputation flatteuse, l'ensemble vocal «Aire Singing» composé d'une soixantaine de choristes dirigés par Damien Sorraing se produira le DIMANCHE 29 JUIN, à 17heures, en l'église Saint Saturnin. Toujours à la recherche de la qualité, l'Association Toulenne Patrimoine Histoire est particulièrement heureuse de l'avoir trouvée avec ces enthousiastes Landais qui sauront conquérir le public avec un répertoire qui fera la part belle à la Variété française. Rien ne dépare, tout est beau sous la remarquable direction du chef de chœur Damien aux harmonisations et adaptations des plus heureuses et inventives. Un super ensemble vocal à découvrir pour notre plus grand plaisir musical !

Entrée : 12 € - **Réservations : 07 82 92 01 33**

Louis Darrieulat

JUDO

Du nouveau dans le Staff Technique du Judo Club Toulennais

Le Judo Club Toulennais se renforce d'un nouveau membre au sein de son staff technique.

C'est avec une grande fierté que le Judo Club Toulennais accueille Cathy ARNAUD dans son staff technique au côté de Christian LATESTERE, Directeur sportif et professeur de Judo, Jujitsu et Taïso.

Cathy ARNAUD (8ème DAN) est une judokate professionnelle et multi-championne. Elle n'a pas moins de 17 titres à son actif (4 fois championne d'Europe consécutivement, 7 fois championne de France, 3 fois vainqueur du Tournoi de Paris, 3 fois championne du monde) mais également médaillée des Jeux Olympiques à Séoul !

En rejoignant Christian LATESTERE (6ème DAN) qui œuvre depuis des années pour l'enseignement du judo et de ses valeurs au sein du JC Toulennais, Cathy ARNAUD nous partagera son savoir, son expertise, sa pédagogie et bien d'autres valeurs. Cette expérience profitera au plus grand nombre de judokas et judokates.

CINÉMA

COS

«Tous les articles et photos destinés à la publication devront nous parvenir avant le 21 de chaque mois. Courriel : communication@mairie-toulenne.fr»

Pétanque Loisir Toulennaise

Le samedi 3 mai 2025, l'association a organisé son challenge annuel.

30 joueurs se sont affrontés occupant tous les terrains.

Le classement après la fin prématurée à cause d'un orage :

- 1er catégorie homme : Joël CAZAUBON
- 1ère catégorie féminine : Nathalie ROUMEGOUX
- Vainqueur du challenge : Joël CAZAUBON

Félicitations à eux et à toutes les adhérentes et adhérents qui ont participé.

Le nombre de joueurs, la bonne humeur et les rires sur le terrain prouvent que notre association est en bonne santé et qu'elle fédère un réel entrain de toutes et tous.

Peu de temps après, le 14 mai, nous avons réalisé notre 2ème nocturne de l'année. Pour certains d'entre nous, c'était une grande première. Vu l'engouement qu'elle a suscité, il est plus que probable que d'autres suivront dans l'été. Une autre est déjà programmée le 11 juillet.

Notre petite association de 40 adhérents d'une moyenne d'age de 68 ans dont le plus jeune a 27 ans et le plus ancien 82 ans déborde d'énergie.

Tous les adhérents aiment se retrouver les mardis et vendredis après-midi ainsi qu'à chaque occasion que nous organisons.

Vous pouvez nous contacter soit par mail **petanqueloisirtoulennaise@gmail.com** soit venir directement au terrain les mardis et vendredis après midi, soit par téléphone au **06 48 03 59 96**.

Ludothèque Ephémère

La ludothèque propose à ceux qui le souhaitent de venir déposer des dons de jeux et jouets complets ou incomplets dans une caisse prévue à cet effet à la mairie aux heures d'ouverture. Ces jeux sont ensuite triés, nettoyés et réparés si besoin par des bénévoles. L'objectif de cette action est de limiter l'impact environnemental en lien avec les jeux et les jouets et de sensibiliser au réemploi. En 2024, c'est environ 3 tonnes de jeux et jouets qui ont été collectés dont 90% ont pu être réorientés : pour pièces de jeux, pour dons ou pour des achats solidaires.

Vous pouvez venir déposer à la mairie du 3 juin 2025 au 1er aout 2025 vos jeux et jouets complets mais aussi les incomplets.

Vous pouvez trouver plus d'information sur ce projet sur le site **https://ludotheque-ephemere.com/seconde-vie/**

TOULENNE

Fête la Musique

À PARTIR DE **19H00**

VENDREDI 20 JUIN

Scène place de l'Horloge

FRED BATISTA

HOPERS

ATELIERS MUSICAUX DE LA BANDE SONS

Y'A PAS L'FEU

SKF

Scène Centre Social

BRASSENS'N BAL

LES ARENAS

DJ GAD' JO

MARCHÉ DES PRODUCTEURS

Mairie de TOULENNE

CHAMBRE D'AGRICULTURE

Informations : 06.31.52.66.53